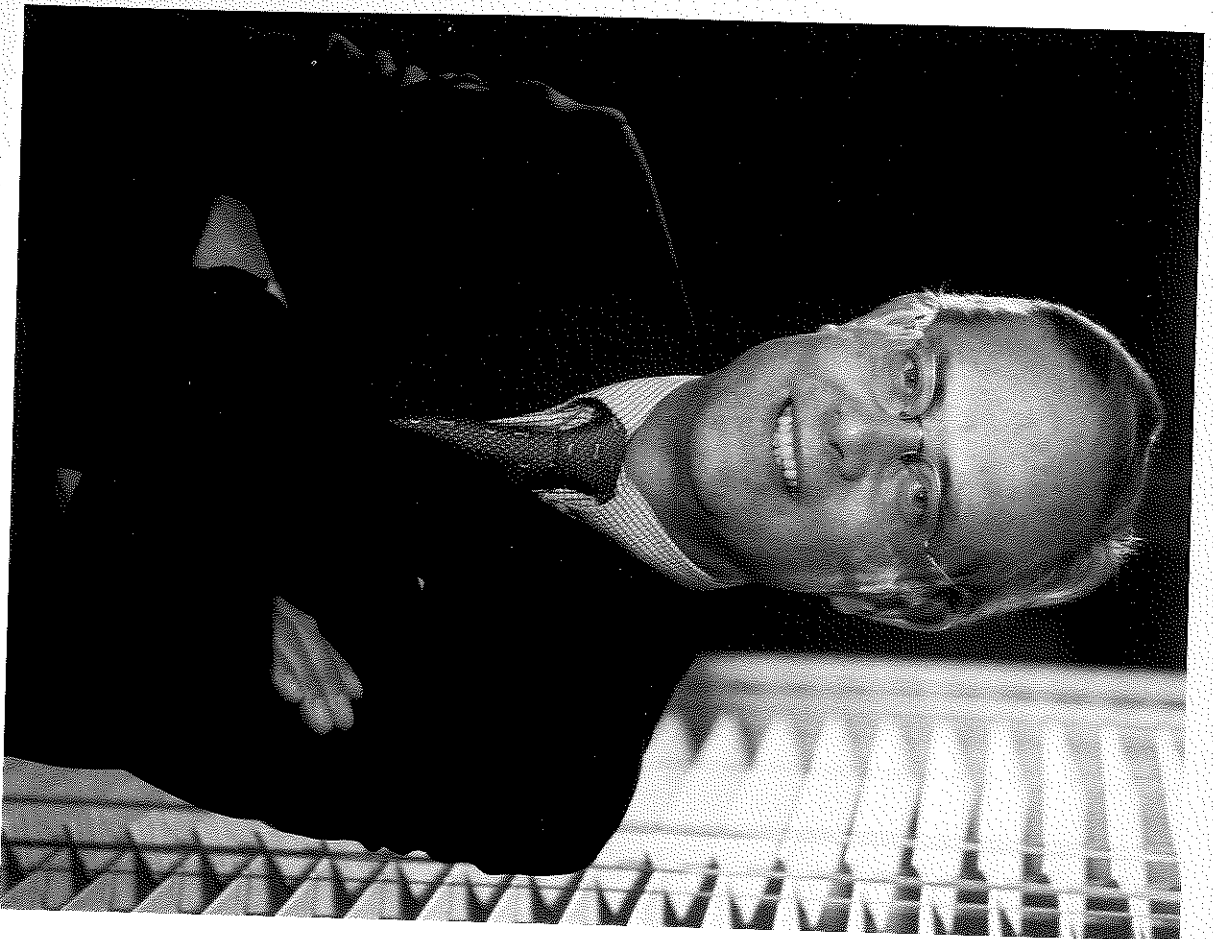


Liber Amicorum
GUY KEUTGEN



à demeurer accessible, ouvert et intéressé par les étudiants dont il a la charge, le professeur Keutgen est la preuve qu'il est possible de cumuler le rôle du titulaire exigeant et celui d'un professeur apprécié capable de partager une bière avec ses étudiants dans une ambiance détendue. Il est également un modèle inspirant de la combinaison d'un théoricien et d'un praticien du droit alliant rigueur et créativité.

S'il fallait décrire le professeur Keutgen en un mot, l'on retiendrait le qualificatif « engagé ». Il est engagé vis-à-vis de ses étudiants, qu'il prend le temps de conseiller et de guider, que ce soit pour un travail à réaliser ou pour un avis professionnel. Il est engagé également vis-à-vis de l'UCL à laquelle il ne cache pas son attachement et qu'il promeut à travers ses qualités académiques et pédagogiques. En ce sens, il fait partie de ces professeurs qui marquent un parcours universitaire.

PROGRESSER (EN) DROIT

PAR

HENRI CULLOT

ASSISTANT À L'UCL

AVOCAT

Mon premier contact officiel avec la faculté de droit de Louvain prit la forme d'une lettre du doyen de l'époque, reçue peu avant la rentrée académique. Il proposait de m'assigner un tuteur, dont il décrivait ainsi la fonction : « Le tuteur est un professeur ou un assistant de la faculté, qui vous expliquera la méthode de travail que vous devez mettre en œuvre à l'Université et vous rendra conscient de l'effort que vous devrez produire pour réussir votre première année d'études universitaires ».

Aux rhétoriciens, on présente souvent l'enseignement supérieur en insistant sur les difficultés à venir, plutôt que sur la continuité avec ce qui précède. Le doyen s'inscrivait dans cette tendance : les efforts à fournir étaient tels que je ne pouvais me les représenter ; il fallait donc qu'on m'y conscientisât. Et comme j'étais déjà un peu consciencieux, j'acceptai son offre. Je me souviens encore d'angoissantes hésitations et de laborieux essais pour rédiger la formule de salutation : comment terminer poliment une lettre à un doyen de faculté ?

Un heureux hasard – à une autre époque, on eût remercié la providence – désigna le professeur Keutgen pour être mon tuteur. De mon point de vue, notre première rencontre se passa très mal, puisqu'elle n'eut pas lieu. Peu familier du dédale facultaire, j'arrivai à son bureau quelques minutes après l'heure fixée, et trouvai porte close. Je fus persuadé que seul mon retard expliquait cette absence, sans imaginer un instant que notre rencontre n'était pas aussi solennelle aux yeux du professeur qu'elle l'était pour moi et que mon tuteur, retenu par une occupation plus importante, n'avait pu me prévenir. A l'intention des générations futures, précisons qu'à l'époque, seules les hautes personnalités, dont je n'étais pas, disposaient

d'un téléphone portable. Je fus rassuré quelques jours plus tard par son neveu, avec lequel, autre hasard, je partageais un logement étudiant cette année-là.

Je pris ensuite l'habitude de rendre visite à mon tuteur environ deux fois par an. Je lui exposais l'une ou l'autre difficulté, je lui rendais compte de mes résultats et je l'interrogeais sur l'opportunité de choisir telle option ou tel cours de langue. Je bénéficiais d'une oreille attentive et recueillais des conseils avisés. Adoptant une démarche très proactive, certains tuteurs convoquaient leurs pupilles à intervalles réguliers et rappelaient par téléphone ceux qui ne se présentaient pas. Le mien était accueillant et disponible, mais pas intrusif. J'étais toujours le bienvenu, mais l'initiative m'appartenait. La discussion était concise, efficace, ciblée, à l'image – je l'ai appris plus tard – des réunions du conseil du département qu'il présidait alors. Sans fausse modestie, mon cas n'était sans doute pas trop problématique. Pour mon interlocuteur, il ne nécessitait guère de plus amples développements : j'eus parfois l'impression d'être comme face à un médecin incapable, malgré ses efforts, de détecter chez son patient une quelconque affection, sauf un brin d'hypochondrie.

Prévue pour durer une année, cette relation de tutelle se poursuivait pendant cinq ans, et même au-delà de mes études. Je suis encore redevable au professeur Keutgen de conseils qui ont profondément et positivement influencé mes orientations professionnelles.

Les coordinateurs de ce *liber amicorum* m'ont aimablement posé d'écrire quelques mots sur les activités du récipiendaire en tant que tuteur. L'honneur de le remercier ainsi fait maintenant place à l'embarras d'avoir déjà épuisé le sujet.

Je profite alors de cette contribution pour exposer quelques réflexions plus générales que m'inspire notamment, avec quelques années de recul, cette expérience de tutorat. Je n'ai à cet égard aucune compétence ni expertise particulière. Ce texte ne relève donc pas de la recherche scientifique, surtout pas dans une matière qui m'est fondamentalement étrangère. Il est plutôt le fruit de quelques observations et discussions d'un jeune praticien de l'enseignement universitaire, en particulier de l'encadrement des étudiants pour les exercices pratiques et les travaux dirigés.

GUIDER ET SOUTENIR

Comme son homonyme en horticulture, le tuteur universitaire est un guide et un soutien (1). Il indique d'abord une trajectoire. Plutôt, la propose. Il suggère un chemin de progrès. Il aide à pousser droit. On attend de lui qu'il assiste la pupille dans la définition des buts poursuivis et dans le choix de la voie pour les atteindre. Avec la perspective de l'âge, de l'expérience, de sa carrière professionnelle, le tuteur joue d'un point de vue privilégié, plus large, plus lointain, plus serein, certainement moins naïf. Non pas qu'il ait nécessairement raison : plusieurs décisions relèvent finalement des aspirations, des envies ou de la conception de la vie propre à chacun. Même si, heureusement, elle est parfois écartée par l'enthousiasme et la fougue qu'on reconnaît ou qu'on reproche à la jeunesse, la sagesse des anciens mérite d'être prise en compte. Le tuteur se charge de la transmettre. Les conseils prodigués à l'occasion des choix d'options ou d'orientations, pendant les études ou au moment de se lancer dans la vie professionnelle, doivent être placés dans cette perspective. Au tuteur d'être raisonnable ; à l'étudiant de se mesurer à cette rigueur, et de tenter sa chance.

La direction déterminée, le tuteur est ensuite le soutien qui permet d'avancer. Dans les tempêtes, il aide à maintenir le cap, voire à redresser la barre. Il rappelle les objectifs ou propose de les réviser en fonction d'éléments nouveaux. Par beau temps, il aiguillonne quiconque serait tenté de se reposer sur ses lauriers et l'incite à profiter des conditions favorables pour prendre de l'avance. A tout moment, il encourage à l'effort et à la persévérance. Arrivé au bout du parcours, le tuteur participe à l'établissement du bilan, évalue les acquis et les possibilités d'améliorations.

On ne cesse jamais d'en avoir besoin. Au long de la vie, le rôle du tuteur est pris en charge par différentes personnes : parents, professeur, maître de stage, supérieur hiérarchique, promoteur de thèse, collègues ou amis. Chacun trouve dans son entourage personnel et professionnel quelqu'un qui l'aide à tracer son chemin et à arriver au bout. Un tuteur peut aussi aider les jeunes professeurs, au point

(1) VOY, N. ZAINAL ABIDDIN, «Mentoring and Coaching : the Roles and Practices», <http://ssrn.com/abstract=962231>, p. 2 : «support, guide and facilitate».

que certaines universités instituent un programme formel de tutorat à leur intention (2).

Comme son intervention n'est pas centrée sur une matière précise, le tuteur peut jouer un rôle fondamental dans la transmission de valeurs (3). Qu'elles soient universitaires, professionnelles ou plus générales, les valeurs se transmettent par l'exemple, le débat, les rencontres. Chacun se constitue, par affinements successifs, des conceptions déontologiques et éthiques. On se définit un équilibre entre des valeurs concurrentes : efficacité et ponctualité, profondeur de la réflexion et recherche de perfection. L'exemple du tuteur, ou les discussions qu'on partage avec lui, ont une influence sans doute informelle, mais réelle, dont l'ampleur reste souvent insoupçonnée.

L'ÉTUDIANT ET LE PROFESSIONNEL

L'université n'est pas, et ne doit pas devenir, une école professionnelle. Son objectif premier est de transmettre des connaissances plus scientifiques que techniques, de développer les capacités de réflexion et d'innovation plutôt que d'enseigner les ficelles d'un métier. Le savoir-faire se construira ensuite, d'autant plus facilement d'ailleurs qu'il sera bâti sur une assise théorique solide.

Cette opinion n'est pas unanimement acceptée, en particulier par les étudiants eux-mêmes, pour qui la formation supérieure est souvent placée dans la perspective de l'apprentissage d'un métier, ou plus généralement d'une catégorie relativement indéfinie de métiers. On comprend, d'ailleurs, que l'université n'est, pour la plupart, qu'un lieu de passage. Il faut bien (et il vaut mieux) en sortir tôt ou tard, et cette sortie serait plus douce et plus confortable si les études universitaires servaient à acquérir une maîtrise parfaite de ce qui vient ensuite.

Les choses ne sont cependant pas si opposées qu'il n'y paraît. Sans dévier de ses objectifs éducatifs fondamentaux, l'université peut ouvrir les étudiants au monde professionnel qu'ils connaissent mal. Sans centrer l'enseignement sur la technique, elle peut inciter

à la rencontre, favoriser les stages d'été, accueillir à l'occasion un praticien qui viendra partager son expérience. De l'ouverture à la pratique dans les enseignements universitaires, le professeur Kentgen était un adepte convaincu, un pratiquant régulier et même un prosélyte.

Le tuteur peut, ici aussi, jouer un rôle important (4). Lorsque sa carrière est ancrée hors de l'université, il est naturellement enclin à envisager les choix universitaires sous l'angle de leur impact professionnel. Il peut rapprocher l'étudiant de ce monde étranger et le préparer à le rejoindre. Celui qui m'a suivi avait, grâce à sa profession principale, une compétence particulière à ce sujet et un souci constant des enjeux professionnels. Ces derniers, j'ose maintenant le lui avouer, ne m'ont pas toujours paru si primordiaux qu'à lui, mais j'estimais déjà précieux de bénéficier pendant mes études de conseils portant sur l'avenir. Lorsqu'il s'agit de façonner un parcours académique (filières, options, séminaire, stage ou séjour à l'étranger), être conscient des incidences professionnelles est toujours bénéfique, même s'il reste facultatif, voire dommage, de sacrifier toutes les envies sur leur autel.

SORTIR DU PIÈGE DES NOTES

La tutelle est une relation entre un professeur et un étudiant qui n'aboutit pas à une note. C'est de là, à mon sens, qu'émanent ses plus grands bienfaits.

D'abord, ceci assure le caractère réellement volontaire de la démarche. Ainsi, la faculté de droit de l'université St Thomas, dans le Minnesota, qui a mis en place un système très élaboré de tutorat comprenant aussi un aspect de stage de la pratique juridique, tient à ce que la participation au programme ne soit pas notée, afin que les étudiants n'y participent que s'ils y trouvent un intérêt intrinsèque (5).

Ensuite, en raison notamment de son aspect quantitatif, le système des points a tendance à valoriser des connaissances, parfois des compétences, à un moment donné et dans une matière particu-

(2) D. KEATING, «A Comprehensive Approach to Orientation and Mentoring for a New Faculty», *Journal of Legal Education*, 46(1), 1996, p. 63.

(3) Sur ce thème, voy. P. J. SCHULTZ, «Making Ethical Lawyers», *South Texas Law Review*, 45, 2004, pp. 875 et s.; N. HAMILTON et L. MONTGOMERY BRABBITT, «Fostering Professionalism through Mentoring», *Journal of Legal Education*, 57(1), 2007, spéc. p. 5.

(4) Voy. P. J. SCHULTZ, *op. cit.*, p. 885; N. HAMILTON et L. MONTGOMERY BRABBITT, *op. cit.*, spéc. pp. 6 et 22.

(5) P. J. SCHULTZ, *op. cit.*, pp. 887-888.

lière. Mais il est un marqueur bien moins fiable, d'une part, des progrès accomplis par l'étudiant et, d'autre part, des compétences transversales telles notamment la faculté d'abstraction ou d'analyse et la capacité à entrevoir les liens unissant différentes matières.

Or, pour indispensable qu'elle soit, l'évaluation ne doit pas nécessairement être quantitative. On peut aussi apprécier la qualité du travail de l'étudiant sur la base de plusieurs critères et en indiquant les points forts et les faiblesses dans chaque catégorie. L'évaluation prend alors généralement la forme d'un entretien individuel avec l'étudiant, ce qui permet en outre de lui suggérer des pistes pour s'améliorer. Ce mode d'évaluation n'est pas totalement absent de nos études universitaires; il ne peut malheureusement être utilisé suffisamment, par manque de temps mais aussi en raison du déficit de confiance entre l'enseignant et l'étudiant, qui provient précisément de l'obligation pour le premier de toujours attribuer une note en fin de parcours.

Enfin, la perspective des points oriente fondamentalement la relation entre le professeur et l'étudiant. Dans le système d'évaluation pratiqué en Belgique, les notes attribuées par les enseignants sont déterminantes pour la suite du parcours universitaire et professionnel de l'étudiant. Ceci incite certains à maximiser le rapport entre le nombre de points récoltés et l'effort fourni, en oubliant l'objectif réel : l'apprentissage, qui est le résultat du second, non des premiers. En désignant l'enseignant comme l'évaluateur final dans un tel système, le processus d'apprentissage se présente comme une forme de combat, au mieux un rapport d'échange, où l'enseignant devrait transmettre le maximum de savoir et l'étudiant obtenir le plus de points. Les rapports pédagogiques deviennent une contrainte et une domination stériles, l'enseignant jouant (avec les points) de la carotte et du bâton pour favoriser l'apprentissage.

On pourrait cependant recourir à l'évaluation par un tiers, comme cela se pratique en France pour le baccalauréat ou en Angleterre pour le GCSE. S'il implique d'importantes contraintes d'harmonisation du programme, ce système modifie en profondeur la relation pédagogique. Il situe l'apprentissage dans un processus collaboratif. Il crée un monde où l'enseignant aide plus qu'il ne sanctionne – ce qui donnerait d'ailleurs un sens tellement plus positif au métier d'« assistant ». L'enseignant est alors une personne-ressource, un homme de confiance dont on ne doit pas craindre les foudres au

moment de l'évaluation. Plutôt que l'être qui conçoit l'obstacle des examens, c'est celui grâce auquel cette épreuve peut être surmontée. En somme, le vrai rôle de l'enseignant – toujours aider à progresser – apparaît clairement et peut se réaliser à plein, grâce à une relation pédagogique recentrée sur cet objectif.

Avec le conseiller aux études, le tuteur est un des rares acteurs de la formation universitaire à être affranchi de la tyrannie des points. Le respect qu'on lui porte n'est pas fonction de la crainte d'une note insuffisante. L'évaluation qu'il conduit avec son pupille prend naturellement une forme qualitative. S'il suit l'étudiant suffisamment longtemps, il peut apprécier les progrès réalisés. Au cours des études universitaires, il permet à l'étudiant de vivre une relation pédagogique plus détendue. Il faut juste regretter qu'en cette qualité, le tuteur n'enseigne pas.

Guide et soutien, le tuteur ouvre au monde professionnel. Il contribue à l'apprentissage sans devoir attribuer de note. En exigeant sa tâche, et avec d'autres au cours de mes études, le professeur Keutgen a contribué à me faire prendre conscience de l'importance de ces fonctions. Au terme de sa carrière universitaire, il transmet son flambeau à ceux qui continuent d'enseigner à la faculté de droit. Dans un contexte qui ne cesse de changer, ceux-ci tenteront d'accomplir la tâche, toujours recommencée, des tuteurs et des enseignants : aider à apprendre, à s'améliorer, à progresser.